

Des propositions pour rendre la voirie accessible à tous.

Table ronde

1°

Les zones de rencontre : une réponse nouvelle

Maryvonne Noël (FCDE)



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

Issu du groupe de travail participatif « code de la rue »,

le décret du 30 juillet 2008 modifie le Code de la Route

en donnant une meilleure place aux modes alternatifs en ville

- Il élargit la panoplie des zones de circulation apaisée,
- Il apporte un nouvel outil pour l'accessibilité de la voirie : **la zone de rencontre**



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

Depuis 1972, on connaissait les aires piétonnes

- La circulation des véhicules motorisés y est dorénavant beaucoup plus contrainte,
 - ce qui en limite drastiquement l'emploi et les réserve aux zones où les piétons sont en nombre
 - leur usage reste anecdotique en Essonne



B 54



B 55



Grande Rue à Juvisy-sur-Orge



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

Les zones 30 ne sont pas en elles- mêmes accessibles

- Les piétons sont interdits sur la chaussée, alors que les trottoirs sont parfois impraticables et inaccessibles
 - Les zones 30 paraissent surtout contraignantes pour l'automobile
 - elles sont souvent confondues avec les sections de routes dangereuses où la vitesse est limitée à 30 km/h



B 30



B 51



Dans un tel cas, la zone 30 est inadaptée



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

La zone de rencontre

complète la panoplie des zones de circulation
apaisées,
comme en Suisse et en Belgique



- Les piétons sont prioritaires sur toute l'emprise de voirie.
- La circulation motorisée est limitée à 20 km/h
- La circulation des cyclistes dans tous les sens est la règle générale, sauf cas particuliers
- Le stationnement doit laisser libre un cheminement accessible



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

Prise en compte des personnes handicapées

- La partie roulable de l'emprise assure aisément le passage des fauteuils
- Les malvoyants nécessitent un dispositif de guidage longitudinal et des bandes d'éveil de vigilance aux sorties de zone



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

De telles zones existent déjà de facto en Essonne



Allée du Chemin Vert
à Epinay-sur-Orge



Rue Saint-Spire
à Corbeil-Essonnes



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

Elles ont vocation à prendre officiellement ce nouveau statut légal de zone de rencontre



Allée du Plateau à Juvisy-sur-Orge



Rue Pierre Curie à Morsang-sur-Orge

**Si l'accessibilité des fauteuils est acquise d'emblée,
celle des malvoyants doit être assurée**



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

Repérage des non et malvoyants : léger relief, contrastes de couleur et de sonorité



Briis sous Forges

- Les plots et potelets sont agressifs pour les non et malvoyants : leur hauteurs et largeurs doivent être conformes (1,20 pour les potelets); ils doivent contraster avec la couleur du sol
- Le caniveau ou une bordure préexistante, complétés par des grilles d'écoulement en contraste de sonorité constituent un bon guidage
- Un bourrelet, une bande rugueuse ou une série de petits plots en très léger relief peuvent être une bonne solution

Les emplacements de stationnement ne doivent pas rompre le guidage longitudinal



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

La planification des zones de rencontre peut s'intégrer dans une hiérarchisation des voiries

Hiérarchisation de la voirie Généralisation de la zone 30



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

Autres signalisations de sortie de zone de rencontre

- Lorsqu'on entre dans un nouveau type de zone, le panneau B 53 est remplacé par le panneau d'entrée dans la nouvelle zone



B 54



B 30



EB 20



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

Les entrées doivent être aménagées pour obtenir le changement attendu de comportement des automobilistes et des piétons

- Le passage des véhicules d'urgence doit être assuré
- Les sens uniques peuvent être maintenus
- Les cyclistes sont admis dans tous les sens de circulation
- Les bus et autocars peuvent éventuellement y transiter



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

Il faut éviter de multiplier les obstacles

- Les potelets sont un danger potentiel pour les malvoyants
 - Ils doivent dépasser 1,20 m de haut et contraster avec la couleur du sol
- Ils délimitent une bande de cheminement où les piétons se sentent cantonnés
- => ils vaut mieux les éliminer ou les remplacer par une bordure arasée à 4 cm maximum



Rue de Seine à Juvisy-sur-Orge



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

La nouveauté des zones de rencontre nécessite une communication de qualité



Un tel essai n'est ni séduisant ni efficace



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

**Parce qu'elle est
frontière entre ville et
campagne, l'Essonne se
prête à la multiplication
des zones de rencontre**

**Dans les zones résidentielles
peu denses**

**Il s'agira souvent d'officialiser un état
de fait et de légaliser des pratiques**



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

**• Dans les bourgs
anciens aux voiries
étroites**



**• Sur des placettes ou
des parkings**



Grand-Rue à Savigny-sur-Orge



Colloque FCDE-APF « Une voirie accessible à tous » 12 déc. 2008 à Évry

• **Dans des rues à trafic très faible et trottoirs impraticables**

- dont la mise en accessibilité semble hors de portée et sans grand intérêt,
- ou bien qu'il serait préférable de végétaliser



Parc Beauséjour à Morsang-sur-Orge

